

2022-03.02.14

Envoyé en préfecture le 11/03/2022

Reçu en préfecture le 11/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 080-200070969-20220203-2022_0302_14B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le 3 février à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Braches sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, MARCEL Marie-Hélène, PREVOST Anne-Marie, BLIN Monique, BERTOUX Julia, PATRICE-BOURDELLE Christine, PERONNET Fabienne, DAMAY Lydie

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67
Membres présents : 45
· dont suppléés : 1

Membres représentés : 11

Votants : 56

Date de la convocation
28 janvier 2021

Secrétaire de séance :
Mme DOUAY Sonia

Messieurs BLIN Nicolas, LECOINTE Jean-Noël, DESROUSSEAUX Éric, COTTARD Yves, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, LECOTE Yves-Robert, VERONT Fabrice, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, HOLLINGUE Rémy, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, DEPRET Patrick, MOURIER Francis, DEMOUY Bertrand, MEGLINKY Philippe, NOCHEZ Didier, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, PINARD Jean-Michel suppléant de WABLE Vincent, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel, VIOLLETTE Paul

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme PATRICE-BOURDELLE Christine de M. DURAND Pierre, M. BLIN Nicolas de Mme ROSE Maryse-Corinne, M. DOVERGNE Alain de M. CHARLES Gilles, M. BEAUMONT Joël de M. CARON Hubert, M. MOURIER Francis de Mme RIHET Anne, M. NOCHEZ de M. Lamotte Dominique, Mme DAMAY de Mme RAMON Marie-Gabrielle, Mme DAMAY de Mme TESTART Laëtitia, M. MEGLINKY Philippe de M. PARENTY Vincent, M. DEMOUY Bertrand de Mme RIQUIER Ludivine, M. SURHOMME de M. LEROY Jean-Maurice

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames TESTART Laëtitia, RIQUIER Ludivine, MENARD Sergine, RAMON Marie-Gabrielle, ROSE Maryse-Corinne, RIHET Anne, ATTAGNANT Hélène, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, Messieurs DURAND Pierre, CHARLES Gilles, LAMOTTE Dominique, TEN Franck, DAMAY Jean-Michel, LEROY Jean-Maurice, TOURNIQUET Gautier, LOGEART Johan, CARON Hubert, DARCIS Philippe, LEGRAND Marc, PARENTY Vincent, SZYROKI Jacky, CLEMENT Dominique

OBJET : SUPPRESSIONS - CREATIONS D'EMPLOIS – TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapport de Monsieur Alain DOVERGNE, Président de la CCALN

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35èmes).

Considérant les besoins des services,

Il y a lieu de porter au tableau des effectifs la création et la suppression de ces emplois et de valider le tableau des effectifs.

Vu l'avis favorable du Comité technique du 19 Janvier 2022,
Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 24 janvier 2022,

Envoyé en préfecture le 11/03/2022

Reçu en préfecture le 11/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 080-200070969-20220203-2022_0302_14B-DE

**Après en avoir délibéré à la majorité (Pour : 38, Contre : 5 Mmes Rose, Peronnet, Mrs Blin, Jubert, Pinard
Abstentions : 13 Mmes Marcel, Blin, Mrs Capelle, de Caffarelli, Van ooteghem, Gawlik, Beaumont, Caron, Depret, Dutilleux,
Berthe, Hollingue, Mianne), le Conseil communautaire :**

- Décide de supprimer :
 - Un emploi titulaire d'agent social principal de 2^{ème} classe à temps non complet 17/35 (aide à domicile) à compter du 1^{er} février 2022
- Décide de créer :
 - Un emploi titulaire d'agent social principal de 2^{ème} classe à temps non complet 27/35 (aide à domicile) à compter du 1^{er} février 2022
 - Un emploi titulaire/non titulaire d'ingénieur à temps complet (service technique) à compter du 1^{er} mars 2022
- Entérine le tableau des effectifs annexé mis à jour,
- Confirme l'inscription des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés aux budgets (principal et annexes), aux chapitres et articles prévus à cet effet,
- Autorise le Président et le Vice-Président Administration générale à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 03 février 2022
à Braches,

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 11/03/22

Affiché le 13/03/2022

Le Président,

Alain DOVERGNE

